

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 8 mars 2024

Date de convocation : 7 mars 2024

Date d'affichage : 7 mars 2024

Le huit mars deux mille vingt-quatre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, **en séance publique**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Patrick MARY, Le Maire, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.**

Etaients présents :

Incarnation SCHMID-LOSSBERG, Elodie MARTIN, Patrick MARY, Stève LECHEVALIER, Alain SOUSSEN, William VALAT, Wladimira GRONCHI, Michel HENRION, Patrick MARY

Absent: Mmes Frédérique ALBERT, Emilie GAUTIER

Absent avec Procuration :

Mr Patrick MARY a été nommé secrétaire de séance.

En début de séance, Monsieur Patrick MARY donne lecture des points :

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2024
- 2 Compromis de vente parcelle B825 : condition suspensive non prévue initialement

∞∞∞∞

1. Procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2024

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2024 a été approuvé à l'unanimité des présents et signé.

2. Compromis de vente parcelle B825 : condition suspensive non prévue initialement

Le Maire, Patrick MARY, expose aux membres du Conseil que les acquéreurs de la parcelle B825, Mr et Mme AIOUAZ Yasin et Léa, qui avaient signés un compromis de vente sans emprunt immobilier et qui devaient acquérir le terrain avec l'aide de leur deniers personnels et assimilés, ont informés la commune de l'annulation de la vente de leur maison.

De ce fait, ils ne possèdent plus les fonds propres comme prévu et signé dans la proposition d'achat en date du 12/01/24, et doivent recourir à un prêt relais.

Le Maire, Patrick MARY, demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer.

Les membres du Conseil, votent à l'unanimité contre la proposition de vente du terrain avec les nouvelles conditions par contraction d'un prêt immobilier.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été passé en revue, la séance est levée.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Monsieur Patrick MARY, Maire de Garrigues,

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal